

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 26 février 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **14**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-SIX FEVRIER à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **14**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 14
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

20/02/2026

Absents excusés : 3
Jérôme FRANQUES, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

23/02/2026

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2026/02/011 – Décisions du Maire
prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT)

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
002/2026	19/01/2026	<u>DA n° 01213826A00001</u> Parcelle n° 1368 section E LAUX Isabelle - Pas d'exercice du droit de préemption
003/2026	19/01/2026	<u>DA n° 01213826A00002</u> Parcelle n° 202 section E BURGUION Jean-Louis et Huguette - Pas d'exercice du droit de préemption
004/2026	28/01/2026	<u>DA n° 01213826A00003</u> Immeubles n° 365 et 368 section G DELMAS Monique - Pas d'exercice du droit de préemption
005/2026	17/02/2026	<u>Aliénation de gré à gré</u> Cession de 5 palettes d'ardoises à LAFARGE Damien Au prix de 500€

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le :

Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Accusé de réception en préfecture

012-211201389-20260226-202602_011-DE

Reçu le 03/03/2026